

Arrimez et couvrez vos remorques pour éviter les envols

Notre environnement n'a pas besoin de cette pollution plastique, visuelle et dangereuse, le long des routes menant à la déchèterie.

Bâches plastiques, tuyaux, branchages, laine de verre, déchets en tout genre jonchent les bords de route jusqu'à la déchèterie. Cette pollution pourrait être évitée en couvrant les remorques pour empêcher les envols de déchets. Un geste simple à adopter, à l'aide d'une bâche ou d'un filet par-dessus le chargement. Un encombrant tombé sur la route c'est aussi un risque pour les véhicules qui y circulent...

A noter : en cas de circulation d'un véhicule sans fixations, chaînes, bâches ou accessoires, l'amende s'élève à 45 € suivant le Code Pénal.

Renseignements : 02 51 50 75 35

